

Annexe I

HORAIRES

MATIÈRES	1ère année 36 semaines						2ème année 36 semaines				
	Horaire global sur les 2 ans	Horaire global sur 1 an	Horaire hebdo.	Répartition			Horaire global sur 1 an	Horaire hebdo.	Répartition		
				DE	TD	TP			DE	TD	TP
Expression française (b)	144	72	2	1	1	0	72	2	1	1	0
Langue vivante étrangère (c)	144	72	2	1	0	1	72	2	1	0	1
Mathématiques	216	144	4	3	0	1	72	2	1	0	1
Sciences physiques	216	144	4	3	0	1	72	2	1	0	1
Environnement économique (b)	72	36	1	1	0	0	36	1	1	0	0
Communication commerciale et technique (b)	72	0	0	0	0	0	72	2	2	0	0
Énergétique - Fluidique - Environnement	432	216	6	6	0	0	216	6	6	0	0
Études des installations	576	288	8	4	0	4	288	8	4	0	4
Réalisation - Mise en œuvre des procédures	288	144	4	0	0	4	144	4	0	0	4
Travaux personnels encadrés (d)	144	108	3	0	3	0	36	1	0	1	0
Langue vivante étrangère 2 (facultative) (a)	144 (*)	72	2 (*)	2			72	2 (*)	2		
Histoire des sciences, des techniques et des entreprises (facultative)	144 (*)	72	2 (*)	2			72	2 (*)	2		
Stages en entreprises	315	175	35				140	35			
TOTAL =	2 304 + (288)	1 224 + (144)	34 + (4)	19	4	11	1 080 + (144)	30 + (4)	17	2	11

DE : division entière-	TD : travaux dirigés	TP : travaux pratiques
------------------------	----------------------	------------------------

(*) Horaire facultatif.

(a) L'étudiant ne peut pas choisir la même langue vivante étrangère à titre obligatoire et à titre facultatif.

(b) Durant la deuxième année, pour la période d'élaboration du *mémoire professionnel de synthèse*, les horaires sont regroupés en 4 semaines de 30 heures (120 heures au total). Pendant cette période, l'horaire hebdomadaire affecté en environnement économique, en communication commerciale et technique et en expression française s'effectuera en association avec les professeurs techniques.

(c) Durant l'élaboration et la mise en forme des mémoires d'entreprises, les horaires des enseignements de langue vivante étrangère seront aménagés et s'effectueront en association avec les professeurs techniques.

(d) L'horaire global sur 2 ans de 144 heures pour les travaux personnels encadrés sera réparti en parts égales soit: 72 heures pour les enseignements généraux et 72 heures pour les enseignements techniques.

Recommandation : une gestion semestrielle globalisée des emplois du temps est préconisée afin de faciliter le suivi des stages en entreprises et la réalisation des mémoires avec la mise en place d'une pédagogie interdisciplinaire.

Annexe II

RÈGLEMENT D'EXAMEN

BTS FLUIDES-ÉNERGIES-ENVIRONNEMENTS		Voie scolaire, apprentissage, formation professionnelle continue dans un établissement public habilité		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité		NATURE DES ÉPREUVES									
						Disciplines évaluées par épreuve					Coefficients	Unités	Forme ponctuelle	Durée	Évaluations en cours de formation
STI	Économie-gestion	Mathématiques	Physique-chimie	Expression française	Langue vivante étrangère										
E1	Communes aux options A, B, C, D Communications - Français - Langue vivante étrangère (1)	X					3	U.1.1	écrite	4 h	2 situations d'évaluation				
					X		1					écrite	2 h	4 situations d'évaluation	
E2	Communes aux options A, B, C, D Sciences et techniques - Fluidique - Énergétique - Environnements - Sciences physiques - Mathématiques	X					8	U.2.1	écrite	4 h	Forme ponctuelle				
			X				2					U.2.2	écrite	2 h	Forme ponctuelle
				X			2					U.2.3	écrite	2 h	Forme ponctuelle
E3	Spécifiques aux options A, B, C, D Procédures d'intervention sur des équipements - Étude d'un système et ses équipements - Mise en œuvre des procédures d'intervention						7	U.3.1	écrite	2 h	2 situations d'évaluation				
		X					3					U.3.2	pratique	4 h	4 situations d'évaluation

(suite du tableau page suivante)

BTS FLUIDES-ÉNERGIES-ENVIRONNEMENTS		Disciplines évaluées par épreuve							Coefficients	Unités	Forme ponctuelle	Durée	Évaluations en cours de formation
		STI	Économie-gestion	Mathématiques	Physique-chimie	Expression française	Langue vivante étrangère						
E4	Spécifiques aux options A, B, C, D Mémoires professionnels	X	X	X	X	X	X	14	U.4	orale	1 h 30	3 situations d'évaluation	
Épreuves facultatives									1	UF1	orale	20 min *	ponctuelle (orale)
- Langue vivante étrangère 2 **									1	UF2	orale	20 min	ponctuelle (orale)
- Histoire des sciences, des techniques et des entreprises													

(1) Seuls l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien et le portugais sont autorisés dans le cadre de l'épreuve obligatoire de langue vivante étrangère.

* Précédée d'un temps de préparation de 20 minutes.

** La langue vivante étrangère choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.

N.B. La description, la durée et le coefficient des différentes situations d'évaluation, figurent dans l'annexe V, définition des épreuves.

Annexe IV

TABLEAU DE CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES/UNITÉS

BTS équipements techniques-énergie (défini par l'arrêté du 30 juillet 1986)	BTS équipements techniques-énergie (défini par l'arrêté du 31 juillet 1998)		BTS fluides-énergies-environnements (défini par le présent arrêté)	
	ÉPREUVES	ÉPREUVES	UNITÉS	UNITÉS
Français	Français	U1	Français	U1.1
Langue vivante I	Langue vivante étrangère I	U2	Langue vivante étrangère	U1.2
Mathématiques	Mathématiques	U3.1	Mathématiques	U2.3
Sciences physiques	Sciences physiques	U3.2	Sciences physiques	U2.2
Étude des systèmes	Étude des systèmes	U4	Fluides - Énergies - Environnements	U2.1
Études des installations	Étude des installations	U5	Procédures d'intervention sur des équipements	E3 (U.3.1 + U.3.2)
Dossier technique Étude et réalisation d'un équipement et rapport de stage	Épreuve professionnelle de synthèse	U6	Mémoires professionnels	U4

Les candidats possédant le BTS fluides-énergies-environnements dans une option et désirant passer une autre option gardent le bénéfice des épreuves suivantes:

ÉPREUVES	UNITÉS
Français	U1.1
Langue vivante étrangère	U1.2
Mathématiques	U2.3
Sciences physiques	U2.2
Fluides - Énergies - Environnements	U2.1
Mémoires professionnels	U4